



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil quinze, le vingt-deux du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE – MME CAVECCHI – M. BODIN – MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE (arrivée à 20h10) – MME HINAUX – MME CRISTALLIN – M. MELKI – MME LE MOING – MME MAVEL-MAQUENHEM - MME DODIN – MME MERCHIE – M. CHANUDET – MME SENSE – M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. GAILLARD – MME GONZALEZ – M. FERNANDEZ – MME SAINTEN – M. LANDRY – MME DECOURTY – M. DE CARLI – MME MONTALTI – M. BOULLÉ.

Liste Vivre à Franconville : M. RAISSÉGUIER – MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI (arrivé à 20h05) – M QUIVRIN – M. LE DU – M. DUPRAT.

Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE – M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

M. ELALOUF Pouvoir à M. MELKI – M. SOUIED Pouvoir à MME GONZALEZ.
MME MOSER Pouvoir à Monsieur le Maire – M. MONTOUT Pouvoir à MME LE MOING
M. CELLIER Pouvoir à MME HINAUX.

Liste Vivre à Franconville : MME CHEVALIER Pouvoir à M. QUIVRIN.

Le Conseil municipal convoqué le 15 septembre 2015 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

QUESTION N°1

OBJET : D.G.S. – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2015. M. DELATTRE

Avez-vous des observations sur ce compte rendu ?

Il n'y en a pas, je mets donc le rapport aux voix.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 23 JUILLET 2015, ne faisant l'objet d'aucune observation sur sa rédaction, est adopté à l'unanimité.

QUESTION N°2

OBJET : FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2015 – BUDGET VILLE.

MME GONZALEZ

Cette délibération a pour objet de présenter une deuxième décision modificative, suite à l'approbation du compte administratif 2014 et à la détermination du résultat ; il s'agit de réajuster les crédits budgétaires par rapport aux prévisions établies comme suit :

			INVESTISSEMENT		
Fonction	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
01	001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	50 000,00 €		
01	1068	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISÉS		111 946,83 €	
01	1641	EMPRUNTS EN EUROS	8 778,16 €		
023	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-8 000 €		
0204	2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT	61 168,67 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			111 946,83 €	111 946,83 €	

			FONCTIONNEMENT		
Fonction	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
01	002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		-111 946,83 €	
01	66111	INTERETS DE LA DETTE	3 056,33 €		
0204	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	-115 003,16 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			-111 946,83 €	-111 946,83 €	

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants avec l'abstention de la liste « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget 2015 de la ville.

QUESTION N°3

OBJET : SCOLAIRE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE D'EAUBONNE (CMPP) ET DE L'HOPITAL DE JOUR D'ERMONT.

MME CAVECCHI

Comme chaque année, nous avons une demande de subvention du Centre Médico-Psycho-Pédagogique d'Eaubonne et de l'Hôpital de Jour pour adolescents d'Ermont où nous avons 48 petits franconvillois accueillis.

La somme demandée est de 32.92 € par enfant, ce qui fait une somme totale de 1 580.16 €.

Sachez que ce sont des traitements longs, sur plusieurs années. Ces 48 enfants ne constituent pas de nouveaux patients, ce sont majoritairement les mêmes enfants, qui se rendent, semaine après semaine, mois après mois, dans ce Centre, pour y rencontrer des psychologues et de professionnels pour les aider.

Il est important que la ville puisse leur apporter une aide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal accepte de verser la somme de 1.580,16 € au CMPP correspondant au montant par enfant multiplié par le nombre d'enfants franconillois suivis, soit 32,92 € x 48 enfants.

QUESTION N°4

OBJET : ENFANCE - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PAUSE MÉRIDIEUNE.

MME LEMOING

Le Règlement Intérieur présente chaque année les modalités d'inscription et de fonctionnement aux familles qui sollicitent ce service pour leurs enfants. La restauration scolaire fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, puisque le temps du mercredi est comptabilisé avec les centres de loisirs.

Le règlement intérieur est remis à chaque parent, pour acceptation et signature.

La pause méridienne se décompose en une heure dédiée au repas et une heure dédiée aux activités, sous la responsabilité des directeurs de centres de loisirs et les animateurs. Cela répond à la demande faite par les Comités de pilotages des Rythmes Scolaires, lors des réunions de l'an passé, menées par MME CAVECCHI. Ainsi, tout au long de la journée, il a été arbitré par les délégués de Parents d'élèves, les enseignants et les animateurs qu'il serait désigné un référent unique pour le temps périscolaire – y compris le repas - par établissement. De ce fait, le temps de travail des directeurs et animateurs de centres de loisirs a été modifié et c'est pourquoi ils ont la possibilité d'être présents sur la pause méridienne. Chaque enfant peut s'inscrire, s'il le souhaite, selon son choix, pour une activité d'une heure sous la responsabilité d'un animateur.

Durant les derniers mois, nous avons pu valoriser le PEDT (Projet Educatif du Territoire) remis à l'Education Nationale et nous avons ainsi obtenu une participation de l'Etat. Une ligne budgétaire a été attribuée à chaque école pour ce temps d'animations.

Les inscriptions se font via le kiosque famille ou au Guichet Unique.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Je ne parlerai pas du poisson, le vendredi à la cantine.... !

Je voudrais connaître le montant de la ligne budgétaire dont vous faites état.

MME LEMOING

500 € par site, afin de créer un fonds permettant d'acheter des fournitures ou matières premières pour les activités. Il s'agit d'une somme supplémentaire puisque la ligne budgétaire était déjà alimentée pour les accueils Loisirs. Sachez que les sommes et les matériels sont mutualisés, ce qui permet une souplesse de fonctionnement pour les sites.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Pouvez-vous me confirmer que la pause méridienne est ouverte à tous les enfants ? Certaines communes ont vu leur règlement intérieur annulé car il restreignait les conditions d'accès aux activités.

MME LEMOING

Le temps de la pause méridienne est ouvert à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou pas. Par contre, l'inscription est obligatoire pour des raisons de sécurité notamment, à savoir le taux d'encadrement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal adopte le nouveau règlement de la pause méridienne.

QUESTION N°5

OBJET : ENFANCE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « AUTORISATION DE PROGRAMME » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE (CAF) CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION EN FAVEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE.

MME LEMOING

Afin de moderniser et de simplifier les techniques, chaque site d'accueil de loisirs (au nombre de 13) est équipé de 2 ou 3 tablettes tactiles pour pointer en temps réel la fréquentation. Le coût d'achat des tablettes s'est élevé à 6 017.50 € et il vous est demandé ce soir d'autoriser la signature d'une convention de co-financement avec la CAF pour l'obtention d'une subvention de 4 814 €.

M. RAISSÉGUIER (Liste Vivre à Franconville)

S'agit-il d'un outil CAF ?

MME LEMOING

Il s'agit d'une initiative de la ville, mais en effet, le logiciel est lié à la CAF.

M. RAISSÉGUIER (Liste Vivre à Franconville)

Mais à terme, ce logiciel sera utilisé pour tous les services ?

MME LEMOING

En effet, via le kiosque famille, pour tous les services périscolaires, car la volonté est de dématérialiser, même s'il reste encore des documents papier. De même, chaque centre de loisirs est doté d'un scanner et peut numériser les documents si les parents ne peuvent le faire.

Je vous rappelle que le kiosque famille et le guichet unique ont ouvert le 20 avril dernier. Nous avançons petit à petit mais beaucoup a été fait.

Donc oui, à terme, nous visons la dématérialisation et modernisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal accepte de signer une convention avec la CAF et de solliciter la participation financière prévue dans ce cadre.

QUESTION N°6

OBJET : PETITE ENFANCE - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE (CAF) RELATIF A L'ACCÈS AU PORTAIL CAF PARTENAIRES.

MME LEMOING

A la différence du point précédent, il s'agit ici d'un dispositif imposé par la CAF si nous souhaitons continuer à bénéficier des prestations CAF : le Portail Caf Partenaires. Nous sommes donc dans l'obligation d'y souscrire, car nous ne pourrions plus fournir nos données chiffrées sur documents papier pour la Petite Enfance. Cet outil va nous permettre de donner nos éléments de fréquentation réels et prévisionnels ; nous aurons également accès à nos droits, nous saurons ainsi où nous en sommes financièrement pour notre Prestation de Service Unique, au jour le jour.

Par ailleurs, ce système sonne le glas des formulaires papier. Normalement...

M. RAISSÉGUIER (Liste Vivre à Franconville)

Donc, pour la Petite Enfance, cette démarche est progressive ?

MME LEMOING

C'est exact.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'accueil du jeune enfant » avec la CAF du Val-d'Oise pour définir la mise en place et les modalités d'accès au portail numérique « Caf Partenaires » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise.

Cet avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

QUESTION N°7

OBJET : PERSONNEL - ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DES MISSIONS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION POUR ASSURER LE SECRÉTARIAT DU COMITÉ MÉDICAL.

MME DODIN

La loi du 12 mars 2012 prévoit pour chaque collectivité non affiliée une possibilité d'adhérer au socle des missions communes proposées par le CIG. Ainsi, la Commune de Franconville adhère déjà au socle commun pour les missions suivantes :

- L'assistance juridique statutaire
- L'assistance au recrutement
- Le secrétariat de la Commission de Réforme.

La Préfecture du Val-d'Oise a informé les Communes du Département du transfert du secrétariat du Comité Médical au Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles, à compter du 1^{er} juillet 2015. Ce transfert induit la signature d'une convention relative à l'exercice des missions figurant à l'article 23-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, avec le Centre Interdépartemental de Gestion, et ce, pour une durée d'un an.

Cette adhésion au C.I.G. de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France implique une contribution de 0.030% de la masse des rémunérations pour la mise en œuvre du secrétariat du comité médical, soit 8 499,16 € par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à adhérer au socle commun pour la mise en œuvre du Comité Médical et à signer la convention et tous documents relatifs à cette adhésion.

QUESTION N°8

OBJET : PERSONNEL - CRÉATION D'UN POSTE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL POUR LA POLICE MUNICIPALE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

MME DODIN

Afin de renforcer l'équipe encadrante actuellement en place pour faire face aux besoins en matière de prévention et de sécurité, et ainsi assurer un meilleur fonctionnement du service, il est nécessaire de créer un poste de brigadier-chef principal.

M. MAYENOBE (Faire Front pour Franconville)

Je souhaiterais savoir si ce poste est pourvu par promotion interne et si ce n'est pas le cas, quelle en est la raison.

MME DODIN

Nous n'avons pas la possibilité de promouvoir en interne un agent, en conséquence le recrutement se fera par voie de mutation externe.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Lors de la Campagne des Municipales, nous nous étions exprimés sur le fait qu'il fallait plutôt privilégier les moyens humains et non les moyens techniques, comme la vidéo surveillance dont nous parlerons plus tard dans cette séance avec les questions intercommunales... Nous doutons de son efficacité, notamment au regard de son coût est important – 463 000 € selon les délibérations de l'intercommunalité.

Par contre, j'espère que cette création de poste permettra de résoudre la situation de la rue de Paris, car cela fait trois semaines que c'est insupportable : à partir de 17h30 et 19h00, ont lieu des rodéos très dangereux, quotidiennement, en plein milieu de la circulation. Nous avons l'habitude de ces rodéos dans le Bois des Eboulures, mais la situation est ici encore plus dangereuse.

J'imagine que vous avez cette information.

M. DELATTRE

Il faut savoir que nous demandons régulièrement une intervention aux forces de la Police Nationale. Les quelques interventions sont celles de la Police Municipale, qui prend des risques pour interrompre ces rodéos. Le Commissaire de Police ne veut pas intervenir, au prétexte que le Procureur de la République a demandé de ne pas intervenir dans ces cas ! L'association des maires a eu beau déposer des protestations auprès du Procureur, du Préfet, du TGI... Cela n'a produit aucun effet !

En effet, la Police Municipale coûte de plus en plus cher, mais il faut bien que nous fassions quelque chose pour lutter contre les incivilités. Tous les effectifs de Police nationale partent à Ermont, petit à petit, tant et si bien que le « Commissariat » de Franconville n'est plus un...

En 1988, lorsque le Ministre Robert Pandraud a inauguré le Commissariat de Franconville, il l'a doté de 45 policiers, 45 ! Aujourd'hui, un seul policier la nuit, cela ne rime à rien.

Il est question qu'une section départementale de lutte contre les stupéfiants s'installe dans les locaux et je soutiens cette initiative, dans le cadre du redéploiement des forces de police sur le département. De toute façon, j'ai bien compris qu'une annonce de 400 policiers à Marseille signifie 2 ou 3 policiers de moins chez nous ! Nous sommes bien mal lotis...

Vous avez dû voir dans la Presse une arrivée massive de policiers dans l'Est de la France. Je ne disconviens pas qu'il y ait des problèmes là-bas, mais nous en avons également. Le Commissariat de Taverny est également menacé et le Commissariat d'Ermont va devoir couvrir une zone énorme. Une seconde BAC vient d'être créée, c'est parfait, mais si le territoire couvert par un Commissariat ne cesse de s'agrandir, cela va être très compliqué !

La sécurité reste une priorité dans nos villes et pour la vie en société. Les trafics, les vols à la roulotte, tous ces délits sont liés à la drogue. Il va falloir qu'une volonté politique se mette en action pour lutter contre ces fléaux. La situation se dégrade. Heureusement que la Police Municipale a remplacé la police de proximité. Elle travaille en collaboration avec la Police nationale et dans quelques semaines, je vais signer une convention de partenariat avec l'Etat pour organiser le dispositif. Quant à l'Agglomération, nous en reparlerons en fin de conseil, elle est aussi confrontée à la délinquance, qui se déplace d'une commune à l'autre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à créer un poste supplémentaire de brigadier-chef principal au sein et à modifier le tableau des effectifs y afférent joint à la délibération.

QUESTION N°9

OBJET : PERSONNEL - ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AUX INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS ET ADOPTION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES AUX ÉLUS. MME DODIN

Dans la limite des taux maxima et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a déterminé librement le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux par une délibération en date du 22 avril 2014, laquelle a été modifiée par une délibération en date du 28 mai 2015.

Dans la mesure où le Conseil municipal peut voter, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, l'indemnisation d'un conseiller municipal :

- soit en sa seule qualité de conseiller municipal,
- soit au titre d'une délégation de fonction, cette indemnité n'étant alors pas cumulable

avec celle perçue en qualité de conseiller municipal,

Il a été proposé aux membres du Conseil municipal, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, d'accorder une indemnité de fonction correspondant à 2,11 % de l'indice 1015 à chacun des membres de l'Opposition, soit 80 € par conseiller municipal, afin de compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

M. MAYENOBE (Liste Faire Front pour Franconville)

Je souhaitais vous faire part de notre satisfaction et vous remercier pour cette initiative.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Je ne sais pas si nous allons vous remercier, mais nous sommes satisfaits. Cette reconnaissance se concrétise et il était important que vous puissiez entendre nos arguments depuis plusieurs mois sur ce sujet. Ce n'est pas une question de moyens financiers, car vous le savez, nous appartenons quasiment tous à une formation politique ; donc nous ne verrons pas la couleur de cette indemnité... Cependant, cela nous permettra de travailler dans de meilleures conditions. Je souhaitais aussi ajouter que l'un de vos engagements de campagne était de diminuer l'enveloppe des indemnités, et que l'attribution d'une indemnité aux conseillers d'opposition n'était pas incompatible avec cela.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal abroge les délibérations du 22 avril 2014 et du 28 mai 2015 relatives aux indemnités de fonction des élus et adopte le tableau des indemnités de fonction des élus municipaux annexé à la délibération, lequel a été déterminé dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale, à savoir 25 163.95 €.

QUESTION N°10

OBJET : CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EDRA (ENSEIGNEMENT DÉCOUVERTE RECHERCHE ART) ET TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION TRIANNUELLE DE LOCAUX A USAGE ASSOCIATIF. MME HINAUX

L'Association EDRA bénéficie depuis de nombreuses années de locaux sur la commune pour son activité de yoga et dispense des cours à environ 25 franconvillois.

Nous mettons à sa disposition une salle à la Maison des Associations et une autre au Centre socio-culturel. La convention étant arrivée à son terme le 30 juin dernier, il nous est proposé d'en signer une nouvelle pour une durée de trois ans, en appliquant les tarifs suivants, compte tenu qu'il s'agit d'une association non franconvilloise :

- 510 € pour l'année 2015-2016 ;
- 570 € pour l'année 2016-2017 ;
- 630 € pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition triannuelle de locaux avec l'Association EDRA, et la tarification correspondante ; et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

QUESTION N°11

OBJET : CULTURE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SI ON SORTAIT ». MME HINAUX

C'est un projet conduit par le Conseil Départemental du Val-d'Oise, ayant pour objectif de lutter contre l'exclusion et d'ouvrir sur la Culture.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont repérés par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, en lien avec les Maisons de Proximité de la ville. Un point mensuel est organisé avec le service culturel.

La ville de Franconville met à disposition du Conseil Départemental 80 places de spectacle, proposées à des personnes repérées par le Département, qui s'engagent à assister aux représentations.

La précédente convention de partenariat ayant pris fin le 30 juin 2015, il convient de la renouveler pour l'année scolaire 2015-2016, à compter de la date de signature et jusqu'au 30 juin 2016.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

C'est un dispositif intéressant, et nous voterons favorablement la délibération. Pourriez-vous nous donner le bilan de la saison dernière ? Je crois que le nombre de places était déjà de 80 places. Ont-elles toutes été pourvues ? Compte tenu du succès, est-il envisageable de prévoir un élargissement du nombre de places pour l'accès à d'autres spectacles culturels ? Certains spectacles sont de vrais succès, mais d'autres permettraient de remplir la salle.

MME HINAUX

En effet, le nombre de places mises à disposition est toujours de 80 et toutes ont été utilisées la saison passée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat 2015-2016 dans le cadre du dispositif « Si on sortait », et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention avec le Conseil Départemental du Val-d'Oise.

QUESTION N°12

OBJET : CULTURE/ ECOLE DE MUSIQUE - ORCHESTRE A L'ÉCOLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE DU VAL-D'OISE POUR LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY A COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

MME HINAUX

Voici un dispositif que nous connaissons bien, que nous expérimentons depuis 6 ans et que nous souhaitons renouveler pour le 3^{ème} cycle. Nous connaissons les bienfaits que l'opération « Orchestre à l'école » ou « Orchestre au Collège » ont produit, l'accès à la musique et aux instruments pour des élèves qui n'auraient jamais pratiqué dans un autre contexte.

Cette convention avec l'Inspection Académique du Val-d'Oise fixe les heures de cours en temps scolaire et hors scolaire, les coûts (pris en charge en totalité par la ville), la mise à disposition de professeurs...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Franconville et l'Inspection Académique du Val-d'Oise, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention et à percevoir les participations financières qui se rapporteraient à ce projet, au taux le plus élevé.

QUESTION N°13

OBJET : CULTURE/ ÉCOLE DE MUSIQUE - ORCHESTRE AU COLLÈGE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLÈGE JEAN-FRANCOIS CLERVOY POUR LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF A COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016.

MME HINAUX

Il s'agit du même dispositif que la délibération précédente, mais pour le Collège Jean-François Clervoy, avec un Orchestre de cuivre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre la Commune de Franconville et le Collège Jean-François Clervoy, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention et à percevoir les participations financières qui se rapporteraient à ce projet, au taux le plus élevé.

QUESTION N°14

OBJET : SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FFF) POUR LA SÉCURISATION DU TERRAIN N°1 DU STADE JEAN ROLLAND. MME FORTUNATO

Cette délibération a pour objet une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre de l'aide à la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et le transport des licenciés et d'améliorer leurs conditions d'entraînement.

Le stade Jean Rolland sur lequel évolue le Football Club de Franconville, dispose d'un terrain synthétique et de quatre terrains en herbe, dont un classé au niveau fédéral. Afin de pouvoir en disposer d'un deuxième et répondre aux exigences de sécurité imposées par ce classement, la commune prévoit la réfection de la clôture de la main courante du terrain n°1 afin d'en sécuriser les abords.

Ces travaux sont estimés à 33 000 € HT.

Dans le cadre de son dispositif « Horizon bleu 2016 » en prévision de l'organisation de la Coupe d'Europe de Football en France, la FFF soutient la pratique du sport amateur et souhaite que ce programme fédéral unique laisse un héritage au football français avec l'objectif d'accueillir ses licenciés dans de meilleures conditions.

Une subvention est sollicitée à ce titre par la Ville de Franconville auprès de Fédération Française de Football, au montant le plus élevé, à savoir 5 000 euros.

M. LANDRY

En raison de mes fonctions au sein du Football Club de Franconville, je ne prends pas part au vote.

M. DELATTRE

D'une façon assez astucieuse, la Fédération Française de Football, pourtant peu dépourvue de moyens, nous fait participer au financement de travaux. Sur 33 000 €, nous n'obtiendrons que 5 000 € ! Enfin, c'est déjà cela...

Le Club semble aller mieux, avec une meilleure ambiance, mais pas encore de résultat !
Nous allons suivre ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, M. LANDRY ne prenant pas part au vote en raison de ses fonctions au sein du Franconville Football Club, le Conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la FFF, autorise le versement à la Commune et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTION N°15

OBJET : INTERCOMMUNALITE / VOIRIE - TRANSFERT DE LA CHAUSSÉE JULES CÉSAR ET DU BOULEVARD RHIN ET DANUBE DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PARISIS. M. BODIN

Comme vous le savez, par délibération en date du 23 juin 2014, le Conseil Communautaire du Parisis a déclaré d'intérêt communautaire la Chaussée Jules César entre Pierrelaye et Ermont.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet le transfert de la partie franconvilloise de la Chaussée Jules César pour une superficie de 13 583 m², soit 6 692 m² de chaussée, 6 629 m² de trottoirs et 262 m² d'espaces verts et d'aménagements divers.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration des lignes de bus 30.03 sur la commune par le STIF, il s'avère nécessaire de créer un rond-point boulevard Rhin et Danube au droit de la rue des Maraîchers sur une longueur de plus ou moins 50m.

Celui-ci nécessite le transfert de 3 349 m² à l'agglomération Le Parisis qui détient la compétence Transports et assurera la maîtrise d'ouvrage.

La CLECT du Parisis s'est réunie le 3 septembre dernier et a évalué à 69 268 € le montant des charges transférées à l'Agglomération.

Je vous invite donc à approuver cette délibération ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition de ces deux voiries partielles et à autoriser M. le Maire à signer les procès-verbaux et les actes s'y rapportant.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

En ce qui concerne la Chaussée Jules César, voilà une réfection que nous attendions de longue date. Il est bien qu'elle se concrétise car c'est un vrai dossier intercommunautaire. J'espère que la question sur les circulations douces sera abordée pour cet axe.

Le second projet est initié par le STIF et nous pourrions nous en saisir comme un outil de renouvellement urbain, pour désenclaver le quartier Montédour. Ce projet est attendu et difficile à porter en raison de problèmes de voisinage, de sécurité et de circulation.

Sur ces sujets, nous sommes tous conscients qu'il nécessite une concertation la plus large possible. Cette voie sera-t-elle accessible aux bus ou ouverte à tous types de véhicules ?

Notre interrogation sur le transfert de ces voiries porte sur le fait qu'il va falloir un centre technique municipal pour gérer ces voiries, à moins qu'elles ne soient ensuite retransférées à la commune par la suite. J'ai plutôt l'impression que l'on va rajouter une dépense supplémentaire sur l'intercommunalité pour ces deux voies, alors que nous avons un service voirie capable de procéder à l'entretien courant.

M. BODIN

En ce qui concerne la Chaussée Jules César entre Ermont et Pierrelaye, nous ne disposons que d'un côté de la chaussée, l'autre étant sur la commune du Plessis-Bouchard. A compter du 1^{er} janvier 2016, la commune du Plessis-Bouchard va rejoindre Le Parisis, donc nous aurons alors la totalité de la chaussée. Deuxième point : la communauté d'agglomération va prendre à sa charge la remise en état et l'entretien de la Chaussée Jules César. Bien évidemment, cela sera un peu plus difficile pour les 50 mètres du rond-point de la rue des Maraîchers, nous verrons comment la commune et la communauté d'agglomération peuvent se mettre d'accord ; il n'est pas du tout certain que la CALP passe un contrat d'entretien avec une société pour 50 mètres de voirie. L'entretien sera donc assuré par la commune jusqu'à un éventuel transfert de la totalité du boulevard Rhin et Danube, si toutefois cela devait se faire un jour.

Je souhaitais vous donner une information sur le rond-point nécessité par la restructuration des lignes 3003 du STIF. Cette restructuration est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du STIF, nous attendions cela depuis longtemps. Le projet n'est pas complètement finalisé, mais cela signifie qu'il est au moins inscrit sur des lignes budgétaires, avec une mise en application au printemps 2016.

M. DELATTRE

Je reviens sur l'entretien des voiries. L'Agglomération sous-traite avec les communes qui disposent d'un CTM.

Quant au rond-point, il sera ouvert à tout type de circulation et non réservé aux bus.

En ce qui concerne le quartier Montédour, la rénovation se poursuit, elle est très réussie et nous souhaitons profiter de cela pour désenclaver ce quartier, qu'il soit perçu comme « normal ». Les circuits de transport en commun seront raccourcis et cela permettra d'augmenter les cadences de rotation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les projets de procès-verbaux, annexés à la délibération, de mise à disposition des voiries suivantes :

▪ **la Chaussée Jules César entre le carrefour avec la Rue Juliette Monnier à Pierrelaye et Franconville (limite Ermont),**

▪ **le Boulevard Rhin et Danube (tronçon Boulevard Rhin et Danube / Chemin Vert des Gratte-Bœufs bretelle nouvelle vers les Rues de la Croix Verte et des Maraîchers), sur une longueur de 50 mètres environ à compter de la sortie de l'anneau du giratoire à créer, reconnues d'intérêt communautaire sur le territoire de la Commune de Franconville au profit de la Communauté d'Agglomération Le Parisis.**

Et autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTION N°16

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ / VOIRIE – TRANSFERT A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PARISIS DES VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE. M. BODIN

Par délibération en date du 7 avril 2015, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les ZAE des Montfrais, de l'Ermitage et André Citroën, ainsi que les voiries de ces ZAE.

La présente délibération a pour objet le transfert à l'Agglomération de voiries situées dans des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire :

- ZAE des Montfrais : rue Philippe Seguin ;

- ZAE rue André Citroën : rue André Citroën et son impasse ;

- ZAE de l'Ermitage : chemin de la Croix Rouge, rue du Capitaine Dreyfus, allée Alain, rue de la Tuilerie, rue de l'ermitage.

La CLECT du Parisis s'est réunie le 3 septembre et a évalué à 50 287€ le montant des charges transférées à l'Agglomération.

Je vous invite donc à approuver cette délibération et les procès-verbaux de mise à disposition de ces voiries partielles et à autoriser M. le Maire à signer les procès-verbaux et tous les actes s'y rapportant.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

J'aurais une demande d'information sur la Zone d'activités du Parisis, celle qui regroupe Leclerc Sports, Cultura, Armand Thiery... Elle n'est pas transférée ?

M. DELATTRE

Elle ne l'est pas, elle est d'ailleurs à 80 % privée.

Ce n'est pas pour autant que Leclerc entretient bien cet espace. Nous souhaiterions que les espaces extérieurs conservent une allure présentable, mais ce n'est pas le cas. C'est d'ailleurs exagéré et je vais lui adresser un courrier afin de lui faire part de mon sentiment. Car cela donne un aspect très contrasté, alors que cet espace est bien sympathique.

Je précise également qu'une nouvelle enseigne doit s'installer, je ne la connais pas encore mais nous suivons cela de près.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les projets de procès-verbaux, annexés à la délibération, de mise à disposition des voiries situées dans les Zones d'Activités Economiques suivantes :

▪ **ZAE des Montfrais** ; Rue Philippe Seguin, dans son assiette actuelle et son prolongement futur,

▪ **ZAE rue André Citroën** ; Rue André Citroën y compris l'antenne de cette rue en impasse,

▪ **ZAE de l'Ermitage (Franconville et Sannois)** : Chemin de la Croix Rouge, Rue du Capitaine Dreyfus, Allée Alain, Rue de la Tuilerie, Rue de l'Ermitage. reconnues d'intérêt communautaire sur le territoire de la Commune de Franconville au profit de la Communauté d'Agglomération Le Parisis et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les procès-verbaux de transfert ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTION N°17

OBJET : INTERCOMMUNALITE / VOIRIE – TRANSFERT DE COMPÉTENCE FACULTATIVE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PARISIS : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE, ET MODIFICATION DES STATUTS Y AFFÉRENT. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS NÉCESSAIRES A L'EXERCICE DE CETTE COMPÉTENCE. M. BODIN

Le 22 juin 2015, la Communauté d'Agglomération Le Parisis a pris la compétence facultative de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.

Il s'agit de la mutualisation des dépenses d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore – hors décorations festives – qui s'exercera à compter du 1^{er} octobre 2015.

Un procès-verbal entre la ville et l'agglomération constatera la mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

La CLECT du Parisis s'est réunie le 3 septembre et a évalué le montant des charges transférées à l'Agglomération :

- pour 2015 : 160 963 € (en Fonctionnement uniquement) ;

- pour 2016 : 818 951 €.

Soit une somme pour les deux années de 979 934 €.

Je vous invite donc à approuver cette délibération, à accepter le transfert de ces compétences, à approuver le projet de convention et à autoriser M. le Maire à signer les procès-verbaux et tous les actes s'y rapportant.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Il est vrai que l'éclairage public faisait partie des engagements de campagne, que c'est un sujet important pour la sécurité et le sentiment de sécurité. Il s'agit donc d'un projet d'agglomération intelligent. Y-a-t-il déjà des demandes particulières de la commune sur l'éclairage public et un calendrier d'échéances ?

M. BODIN

A compter du 1^{er} octobre 2015, le transfert s'effectue. Entre le 1^{er} octobre et le 31 octobre 2015, nous assurons le fonctionnement, ce qui explique le montant plus faible pour ces trois mois que pour l'année 2016. Dès le 1^{er} janvier 2016, le transfert sera complet.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Je parlais des projets à mener avant 2017, avant 2018. Car au-delà de la gestion, il y a une vraie réflexion à mener sur le sujet, comme la question de la led...

M. BODIN

En effet, une étude a été lancée qui nous apportera des propositions, et je l'espère, des solutions pour l'ensemble de l'agglomération. Nous attendons les résultats de cet audit et nous verrons ce que nous pourrons faire, compte tenu des contraintes budgétaires, en nette diminution comme pour toutes les collectivités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide du transfert de la compétence « aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux et mobiliers d'éclairage public y compris la signalisation lumineuse tricolore, à l'exclusion des illuminations festives, sur l'ensemble du territoire de la communauté », en tant que compétence facultative à compter du 1er octobre 2015.

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Le Parisis par l'insertion d'un article III-C/6) ainsi rédigé : « aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux et mobiliers d'éclairage public y compris la signalisation lumineuse tricolore, à l'exclusion des illuminations festives, sur l'ensemble du territoire de la communauté »,
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition, valant procès-verbal, annexé à la délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération, et notamment la convention de mise à disposition, valant procès-verbal, ainsi que les avenants de transfert des contrats en cours, avec la Communauté d'Agglomération Le Parisis, 271, chaussée Jules César - 95250 BEAUCHAMP représentée par son Président dûment habilité,
- **AUTORISE** le comptable public à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

QUESTION N°18

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ / VOIRIE - CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE. M. BODIN

Cette délibération se trouve dans le prolongement de la précédente puisqu'il s'agit d'approuver la convention afférente à la gestion provisoire de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore pour l'année 2015 et d'autoriser M. le Maire à la signer.

La commune exercera la gestion provisoire de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore pour le compte, sous le contrôle et la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

Pour rappel, la CLECT a estimé à 160 983 € le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve le projet de convention de gestion provisoire de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention type et tous actes et documents inhérents à ce dossier.

QUESTION N°19

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/CSU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DISPOSITIFS DE VIDÉO PROTECTION. M. BODIN

Les délibérations 19, 20 et 21 traitent de la gestion future et provisoire de la vidéo surveillance.

Pour résumer :

- la délibération n°19 concerne la convention de gestion 2016 ;
- la délibération n° 20 concerne la convention provisoire pour l'année 2015 ;
- la délibération n° 21 concerne le transfert du personnel du CSU.

Ainsi, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire de la vidéo protection par délibération du 7 avril 2015. La CALP dispose donc de la compétence relative au développement, à la mise en place, à la gestion et à l'entretien des dispositifs de vidéo protection d'intérêt communautaire sur la totalité de son territoire.

A Franconville, cela représente 38 caméras, 16 écrans et 6 opérateurs vidéo.

Pour cette première délibération sur le sujet, je vous propose d'approuver la convention correspondant à la mise à disposition de ces moyens à compter du 1^{er} octobre 2015.

Selon la CLECT, le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération est évalué à 462 287 € au titre de l'année 2016.

M. MAYENOBE (Liste Faire Front pour Franconville)

J'ai bien étudié ces trois dossiers, faisant partie de la commission sécurité de la CALP.

N'ayant pas saisi quelle était l'économie réalisée avec ce transfert, nous voterons contre les délibérations 19, 20 et 21 qui sont liées.

M. RAISSÉGUIER (Liste Vivre à Franconville)

Nous avons trois réflexions.

Il ne s'agit pas d'un transfert, mais d'une convention de mise à disposition de la vidéo protection, car nous avons saisi que quelques communes ne souhaitent pas déléguer l'ensemble de l'ensemble de la compétence Sécurité, notamment les polices municipales, au niveau de l'Agglomération. En fait, un artifice a été trouvé pour faire passer cela au titre de la politique de la ville, via le CLSPD. Par contre, la vidéo protection ne concerne pas uniquement les quartiers populaires visés par la politique de la ville, mais passons... Cela, c'était pour la forme. Sur le fond, si l'on ne change pas les outils, en résumé, si on ne regroupe pas les centres de visionnage, nous ne comprenons pas l'intérêt de cette mise à disposition de l'outil « vidéo protection ». Nous comprenons bien l'argument, mais pour un délit qui va passer d'une commune à une autre, comme un vol de véhicule par exemple, comment cela va-t-il fonctionner concrètement sur le terrain si l'ensemble n'est pas regroupé dans un même centre de visionnage ?

J'ai du mal à saisir le raisonnement, car on va également conserver un bout de la compétence, avec la police municipale, et mettre le reste à disposition de la Communauté d'Agglomération, ici la vidéosurveillance... Nous avons de vrais doutes sur la façon dont tout cela va s'articuler, in fine.

M. DELATTRE

Il est vrai que même avec la fusion avec Val et Forêt, le centre actuel est à Saint-Prix ! Tout est à construire.

La vidéo surveillance est prestataire de service pour la Police Nationale, tout d'abord, qui demande tous les deux jours à voir les bandes.

Ensuite, M. le Procureur de la République peut demander des enregistrements, dans le cadre de dossiers dont il est saisi.

Enfin, la Police Municipale a également besoin de ce support.

Il faut donc que nous veillons à ce que la vidéo surveillance puisse offrir la meilleure prestation possible. Nous nous rendons compte que cet outil apporte beaucoup dans la résolution d'affaires en matière de délinquance pour la Police nationale. Et il n'y a aucun doute sur le fait que tous les systèmes de vidéo protection seront interconnectés. Le nôtre est déjà interconnecté avec le Commissariat et il peut l'être avec d'autres systèmes.

La difficulté à couvrir l'ensemble du territoire de l'Agglomération est l'avancement de chaque commune en matière de vidéo surveillance. Certaines communes entament ce processus, ce qui ne veut pas dire que la délinquance débute chez elles.

Je pense que cet outil, en tant que prestataire de service, est un bon outil. Il est soutenu depuis de nombreuses années, quel que soit le gouvernement en place.

Bien sûr, nous sommes parfois encore déçus par les résultats, car la couverture sur Franconville est insuffisante ; voilà pourquoi nous utilisons des caméras mobiles, pour couvrir notamment les zones pavillonnaires, avec des résultats pour ces initiatives.

On peut avoir le sentiment que cet outil est contestable, qu'il coûte cher. Mais on ne peut pas le condamner au prétexte que les communes sont équipées différemment entre elles.

Je constate une volonté forte des communes non équipées de se doter d'un tel outil.

Je n'imagine pas refuser à la Police nationale un outil qui – de leurs dires-mêmes - leur facilite la tâche, alors que d'une façon générale, elle dispose de maigres moyens.

Je constate une volonté politique de s'équiper, même de la part d'élus qui y étaient idéologiquement moins favorables.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Il est incontestable qu'il s'agit d'un outil, personne n'est ici pour ou contre un marteau ; c'est l'utilité que l'on en fait qui peut être matière à débattre.

La vidéo surveillance s'évalue ; dans certaines circonstances, elle est très utile comme dans la sécurité des biens ou d'un parking. Mettez-y de la lumière, de la musique, des caméras de vidéosurveillance, et tout de suite, l'endroit paraît plus sûr. On constate que les infractions diminuent. Pour autant, le coût n'est pas anodin, et a été porté par les villes de Franconville et de Sannois. Imaginer que l'on soit contraint d'investir dans un nouveau centre pour les quinze communes, cela va encore engendrer des dépenses supplémentaires. Nous ne sommes pas opposés à la logique de la mutualisation. Nous avons voté favorablement la mutualisation de l'éclairage public et de la voirie. Mais nous ne sommes pas convaincus par l'intérêt opérationnel.

M. DELATTRE

Je reconnais que c'est une dépense importante, mais je persiste à penser que nous devons le faire. Si nous faisons un sondage, il nous serait favorable, je vous assure.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal : APPROUVE le projet de convention de mise à disposition, valant procès-verbal, annexé à la délibération, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, valant procès-verbal et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération, ainsi que les avenants de transfert des contrats en cours, avec la Communauté d'Agglomération Le Parisis, 271, chaussée Jules César à BEAUCHAMP représentée par son Président, ou toute autre personne habilitée, PRECISE que par ce document, la Ville de Franconville met gratuitement à la disposition de la Communauté d'Agglomération des dispositifs et équipements à compter du 1er octobre 2015.

QUESTION N°20

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/CSU – CONVENTION DE GESTION PROVISoire DES DISPOSITIFS DE VIDÉO PROTECTION. M. BODIN

Il s'agit de la convention de mise à disposition provisoire en faveur de l'Agglomération des dispositifs de vidéo protection d'intérêt communautaire de la commune de Franconville pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.

Le montant estimé de ces charges transférées pour l'Agglomération est de 51 000 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal approuve le projet de convention de gestion provisoire, annexé à la délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion provisoire, ou tout autre document nécessaire à l'exécution de la délibération, avec la Communauté d'Agglomération Le Parisis, 271 chaussée Jules César à BEAUCHAMP représenté par son Président, ou toute autre personne habilitée.

QUESTION N°21

OBJET : TRANSFERT DES EMPLOIS « OPÉRATEURS DE VIDÉOPROTECTION » DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES RELATIF A LA VIDÉO PROTECTION, A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE PARISIS. M. BODIN

Il s'agit du transfert des emplois dits « opérateurs de vidéo protection » à la CALP, à compter du 1^{er} octobre 2015. Une convention de mise à disposition provisoire, permettant de couvrir la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015 est nécessaire.

La CLECT du Parisis a évalué à 64 672 € au titre de l'année 2015 et de 258 688 € au titre de l'année 2016, le montant des charges transférées à l'Agglomération.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », le Conseil municipal autorise le transfert du personnel communal exerçant au centre de supervision urbain dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs à ce jour :

Filière	Statut	Catégorie Indiciaire	Cadre d'emplois	Grade	Quotité de temps
Technique	Titulaire	5 ^{ème} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet
Technique	Contractuel	3 ^{ème} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet
Technique	Contractuel	3 ^{ème} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet
Technique	Contractuel	3 ^{ème} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet

Technique	Contractuel	4 ^{ème} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet
Technique	Contractuel	1 ^{er} échelon	Adjoint technique territorial	Adjoint Technique 2 classe	Temps complet

et supprime au tableau des effectifs de la Commune de Franconville-la-Garenne les postes à temps complet concernés par le présent transfert.

QUESTION N°22

OBJET : TECHNIQUES - CRÉATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR L'INSTALLATION D'UN CIRQUE – ESPLANADE DE L'ÉPINE GUYON. M. CHANUDET

La Commune a autorisé l'installation du cirque Lydia ZAVATTA sur son territoire, esplanade de l'Épine Guyon, du jeudi 12 novembre 2015 au dimanche 29 novembre 2015 inclus.

Le spectacle est très apprécié des Franconvillois et séjournera 5 jours de plus dans notre commune que l'an passé.

Cette implantation sur le domaine communal nécessite l'institution d'un tarif que le projet de convention entre la commune et Monsieur CAPLOT, directeur du Cirque Lydia ZAVATTA fixe à la somme de 1 926.00 € pour la durée d'installation autorisée.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention et de créer un droit de place de 1 926.00 € pour l'occupation de l'esplanade de l'Épine-Guyon dans le cadre de la venue du cirque Lydia ZAVATTA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise la création d'un tarif pour l'occupation de l'esplanade de l'Épine-Guyon par le cirque Lydia ZAVATTA et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention relative à l'installation du Cirque Lydia ZAVATTA sur l'esplanade de l'Épine-Guyon.

QUESTION N°23

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE DE LA ZUP SANNOIS-ERMONT-FRANCONVILLE – SICSEF. M. MELKI

Nous faisons évoluer le territoire du syndicat. L'objectif est d'avoir un projet pour le territoire au 1^{er} janvier 2016, qui correspond à celui de la future agglomération Val Parisis. Nous devons donc modifier nos statuts pour nous adapter afin de pouvoir intervenir sur l'ensemble de ce territoire, car pour le moment, nous ne pouvons intervenir que sur Ermont, Sannois et Franconville.

En quelques mots, je souhaiterais revenir sur ce qu'est le SICSEF /

- 6 000 logements raccordés ;
- l'énergie produite permet de chauffer ces 6 000 logements et 60 % de cette énergie provient d'énergies renouvelables.

Depuis que nous avons ouvert la chaufferie biomasse, nous produisons 40 % de moins de gaz à effets de serre.

En 2014, nous avons raccordé 640 logements, pour 2015 et 2016, ils seront au nombre de 350.

La modification des statuts permettra l'étude d'un schéma Directeur qui offrira aux Elus du territoire de Val Parisis un maillage sur lequel pourra être développé un réseau de chaleur, global ou pas, de source biomasse, recyclage de déchets ou géothermique. Un appel d'offres a été lancé afin de choisir un Bureau d'Études qui nous accompagnera. Il s'agit d'un projet réalisé sur 2 ans et conduit en concertation avec les présidents des deux communautés d'agglomération. De plus, nous avons créé un Comité de Pilotage qui regroupe les Elus des deux communautés d'agglomération et des représentants de leurs services.

Pour finir, je souhaiterais faire une parenthèse sur les aides dont bénéficie le Syndicat, les C2E ou Certificat d'Économies d'Énergie ; c'est un élément phare de la politique énergétique de lutte contre l'effet de serre, créé en 2005 par la loi POPE (loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique). Cette loi a pour objet la maîtrise de la consommation d'énergie, et incite ERDF, GRDF à la réduire en partenariat avec les Syndicats. En fin de période, soit 3 ans, ceux ayant trop consommé revendent aux plus économes l'intervalle pour lequel le Gouvernement fixe les conditions du marché pour ces échanges.

Le problème est que la rédaction des fiches sur les économies d'énergie a été changée par arrêté du 31 juillet 2015. Or, elle est trois fois moins intéressante et la notion d'économie d'énergie n'est plus prise en compte, ce qui est très étonnant. Autre élément : le raccordement de résidences sur des réseaux de chaleur à énergie uniquement fossiles va être aidé. Ce qui est contradictoire avec la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique ! En effet, cette dernière préconise la baisse des gaz à effet de serre de 40 %, la réduction de la consommation d'énergies fossiles et l'utilisation d'au moins 32 % d'énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Mme Nadine SENSE, Messieurs MELKI, LANDRY et VERBRUGGHE ne prenant pas part au vote en raison de leur mandat au sein du SICSEF, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les nouveaux statuts du syndicat intercommunal de chauffage de la Sannois-Ermont-Franconville.

QUESTION N°24

OBJET :BATIMENT - ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET APPROBATION DU PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE AD'AP. MME CAVECCHI

Comme vous le savez, depuis 2005, lois, ordonnances et autres arrêtés se succèdent afin de mettre aux normes d'accessibilité les bâtiments notamment. Ainsi, les communes, comme les entreprises, doivent remettre au Préfet du Val-d'Oise, avant le 26 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée ou AD'AP.

Sur la Commune de Franconville, une cinquantaine d'établissements est concernée, diagnostiquée entre 2013 et 2015 via un groupement de commandes avec le Conseil Départemental (général à l'époque de la mise en œuvre de ce dossier).

En 2015, un diagnostic a également été réalisé pour les établissements de 5^{ème} catégorie, c'est-à-dire des accueils de moins de 200 personnes, situés sur le même niveau.

L'ensemble des bâtiments diagnostiqués présente des non-conformités plus ou moins importantes qui doivent être solutionnées afin d'offrir le plus d'accessibilité possible.

Ce que nous vous proposons, c'est de traiter un bâtiment dans sa globalité : lorsque nous commençons les mises aux normes sur un établissement, nous effectuons tous les travaux qui sont nécessaires avant d'ouvrir un autre chantier.

Le programme qui vous est proposé est le suivant :

- les 1^{ère} et 2^{ème} années : il s'agirait de traiter les bâtiments qui ne nécessitent pas de travaux de plus de 10 000 € et au moins une école ;

Cela signifiera, qu'en 2 ans, nous aurons rendu accessibles au moins 40 % de nos bâtiments.

Le programme global s'étalera sur 9 années, pour un coût total de 1 million d'euros.

La société PYRAMIDE CONSEIL, qui a réalisé le diagnostic, a établi un système de notation de la note 1 – soit très bon – à la note 4 – soit très mauvais – et nous attribue une note de 2.49. A l'issue des neuf années de mise aux normes, Franconville obtiendra la note de 1.10.

La Commission s'est réunie mardi dernier pour se mettre d'accord sur le projet présenté ce soir. Je vous indique que la personne représentant l'APF est très satisfaite du dossier et a félicité le travail des services administratifs municipaux.

M. USTASE (Liste Faire Front pour Franconville)

Je n'ai pas vu le dossier, donc je me posais la question de savoir si cette mise aux normes comprenait les alertes gyrophares par exemple pour les personnes mal-entendantes.

Mme CAVECCHI

Cela correspond à tous les problèmes d'accessibilité et les bâtiments seront équipés de signaux lumineux et sonores.

En ce qui concerne les travaux de rue, chaque nouveau chantier ou reprise de travaux comprend une mise aux normes. Cet aspect du dossier est donc bien avancé. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir un paysage plat, ce qui facilite ces mises en accessibilité.

M. RAISSÉGUIER (Liste Vivre à Franconville)

Sur ce dossier, le gouvernement socialo-socialiste a été plutôt pragmatique par rapport aux communes puisque l'échéance de 2015, décrétée en 2005, a été revue pour donner le temps aux communes de se saisir pleinement de cette question.

Une ville accessible, c'est l'égalité, mais cela a un coût.

L'idée de s'attacher d'abord à certains bâtiments nous paraît justifiée. Nous avons émis l'idée d'un quartier de haute accessibilité, le centre-ville par exemple, où les commerces, les administrations, les trottoirs, la voirie... seraient accessibles.

Nous vous remercions pour votre présentation car nous n'avons pas pu avoir accès à ce dossier, il ne figurait pas dans le dossier du Conseil Municipal, consultable en mairie.

En conséquence, et pour cette raison, nous ne participerons donc pas au vote car nous ne pourrions ni voter pour, ni voter contre.

Mme CAVECCHI

Je pense que cela tient au fait que la Commission s'est réunie mardi, il a donc une semaine et que le dossier devait être retravaillé par les services avant le passage en conseil municipal ce soir.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, la Liste « Vivre à Franconville » n'ayant pas souhaité participer au vote, le Conseil municipal valide l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'Ap et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à présenter la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'Ap.

QUESTION N°25

OBJET : MARCHÉS PUBLICS/PETITE ENFANCE - MARCHÉ N° 15EN34 POUR LA RÉSERVATION DE BERCEAUX EN CRÈCHE - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.

MME LE MOING

La Commune de Franconville dispose 7 structures destinées à l'accueil des jeunes enfants sur l'ensemble de son territoire communal :

- Le Chalet des P'tits Loups, quartier du centre-ville
- Le Chalet Pom'Pouce, quartier du Stade
- La Maison de l'Enfance, quartier Montédour
- Les 4 Noyers, quartier des Noyers de Saint Edme
- A partir de fin 2016, angle de la rue Victor Basch et de la rue Albert Camus.

Cela correspond à 245 places en collectif et 600 places au domicile d'assistantes maternelles.

Depuis 1998, où il n'y avait que 100 places, il y a eu création constante de structures.

Afin de répondre à l'attente des nouveaux arrivants sur la commune, notamment sur le quartier Sequoia de la Gare, nous avons décidé de réserver entre 17 et 20 berceaux au sein d'un établissement collectif ; une réponse privée permet à la commune de maîtriser son budget, notamment en matière salariale et des absences.

Du coup, un marché public a été lancé le 22 mai dernier, avec une date limite de remise des offres au 16 juin. Le marché a été attribué à la Maison Bleue, pour un coût de 208 800 € net, avec 18 places réservées pour la commune, soit 11 600 € la place. La Maison Bleue s'est engagée à travailler en collaboration avec le Service de la Petite Enfance, notamment pour une homogénéité du mode de fonctionnement. Pour le parent, il n'y aura aucune différence entre ce dispositif et celui d'une crèche municipale, l'attribution de la place se fera via la même commission d'attribution, le fonctionnement sera le même partout.

L'ouverture est prévue fin 2017.

M. MAYENOBE (Liste Faire Front pour Franconville)

Je souhaitais savoir quelles sont vos motivations pour passer par un prestataire privé. A ma connaissance, c'est la première fois que vous procédez de la sorte...

MME LE MOING

Il s'agit de la deuxième fois : nous avons une réservation de 40 berceaux dans le quartier de l'Orme Saint-Edme, avec une ouverture fin 2016.

Pour le marché faisant l'objet de cette délibération, il s'agit également de la Maison Bleue.

Comme je vous l'exposais tout à l'heure, nous « économisons » sur la gestion de la masse salariale car les taux d'encadrement sont très contraignants et les subventions de la CAF sont subordonnées au respect de règles strictes. Donc, en cas d'absence, c'est le prestataire privé qui procédera au remplacement du personnel absent.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Nous nous étions opposés à votre projet urbain de l'Orme Saint-Edme et au principe de cette crèche à cet endroit.

Vous continuez à opter pour le principe de la sectorisation concernant la gestion de la Petite Enfance et des affectations. J'ai un vrai doute sur la question du quartier de la gare, car c'est un endroit où beaucoup de nos concitoyens convergent. Une crèche à la gare doit être utile à tous les Franconvillois. Il y avait un projet sur la rue Cadet de Vaux, avec un espace réservé depuis 2009, mais cela ne s'est pas concrétisé.

Nous voterons favorablement cette réservation de berceaux sur le secteur de la gare.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le marché avec la Société "LA MAISON BLEUE".

QUESTION N°26

OBJET : DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LA SOMAREP POUR LA PART ÉTANCHÉITÉ DU TOIT DU MARCHÉ DU MAIL. M. CHANUDET

Le dimanche 28 juin 2015 au matin un incendie s'est déclaré dans le marché couvert du mail avant d'être maîtrisé par les pompiers. Outre l'étal à l'origine du sinistre et détruit par ce dernier, l'incendie a affecté un stand voisin et a surtout généré des dommages importants au marché couvert : canalisations des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et câbles électriques ayant fondu ; bac acier déformé et toiture affectée ; vitrerie etc. Les dommages sur la structure du marché, hors étals, s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers d'euros et seront plus précisément arrêtés dans les prochaines semaines.

Selon la convention, la quasi-totalité des travaux incombe à la SOMAREP, délégataire du service public pour le marché du mail, à l'exception de l'étanchéité du toit, qui doit être prise en charge par la ville. Celle-ci devra donc procéder à une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de son délégataire pour ces travaux.

Une nouvelle expertise se tiendra le jeudi 24 septembre afin d'arrêter précisément les dommages et la part étanchéité, avant rédaction d'une convention entre les deux parties. Les parties et leurs assureurs doivent valider le montage et s'entendre sur les conditions de sa mise en œuvre. Il paraît néanmoins souhaitable d'acter au plus tôt le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage dont, au demeurant, on a vu qu'elle semblait incontournable.

M. RAISSÉQUIER (Liste Vivre à Franconville)

Serait-il possible de profiter de ces travaux pour faciliter l'écoulement des eaux, notamment en cas de fortes pluies comme le week-end dernier ? Car c'était inondé jusqu'à l'intérieur du marché couvert ! Car il n'y a guère qu'à l'entrée, au niveau de la dalle noire qui a été refaite, que cet écoulement est prévu, mais qui s'y fait mal : il y avait 3 à 4 centimètres d'eau jusqu'à l'étal du poissonnier.

M. CHANUDET

Cela se situe au niveau de la verrière...

M. RACINE (Directeur des Services Techniques)

Un rendez-vous est pris avec l'architecte.

M. MAYENOBE (Liste Faire Front pour Franconville)

Une petite réflexion s'agissant du marché et de ses abords. Naguère, il y avait une belle horloge qui, à la fin de sa vie, ne fonctionnait plus. Elle a disparu, comptez-vous la réinstaller ?

M. RACINE (Directeur des Services Techniques)

Nous avons conservé cette horloge, on peut la réinstaller.

M. MAYENOBE (Liste Faire Front pour Franconville)

Dans ces conditions, nous votons pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes, y compris si nécessaire la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, aux fins de valider et mettre en œuvre le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la SOMAREP pour les travaux relatifs à l'étanchéité de la toiture du marché du mail, afin de faciliter les travaux de remise en état du marché, étant entendu que si l'autorité municipale est amenée à signer la convention, celle-ci sera soumise à l'organe délibérant à sa prochaine réunion afin qu'il ait une parfaite connaissance des termes de la délégation consentie et de la convention.

QUESTION N°27

OBJET : D.G.S. – LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ONT ÉTÉ PORTÉES A LA CONNAISSANCE DES MEMBRES :

- 15-211 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle avec la BIOP pour un bilan de compétence à destination d'un agent communal du 01/09 au 31/12/2015.
- 15-212 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle avec la BIOP pour un bilan de compétence à destination d'un agent communal du 01/09 au 31/12/2015.
- 15-213 : Signature du marché public pour la maintenance du réseau informatique : 3888 €.
- 15-214 : Signature de l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition du logement d'un agent communal jusqu'en 2016.
- 15-215 : Convention de mise à disposition d'un logement communal à titre précaire et révocable attribué à une sportive du Basket Club de Franconville.
- 15-216 : Signature de l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition du logement d'un agent communal jusqu'en 2016.
- 15-217 : Marché 15VO05 – Travaux pour la fourniture et la pose de clôtures, portails et portillons.
- 15-218 : Contrat de cession relatif au spectacle « La porte à côté » du 19/02/2016 pour 26.375 €.
- 15-219 : Contrat de cession relatif au spectacle « Rayahzone » du 19/03/2016 pour 11.309 €.
- 15-220 : Signature du marché public pour la maintenance, logiciel, proactive des équipements de sécurité du réseau informatique : 7632 €.
- 15-221 : Révision des tarifs municipaux 2015.
- 15-222 : Contrat de prêt d'un emprunt de 600.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2015 entre la Commune de Franconville et la Caisse d'Epargne Ile-de-France.
- 15-223 : Marché 15RS26 – Location et maintenance de 2 véhicules frigorifiques pour la Restauration municipale.
- 15-224 : Signature d'un bail commercial entre la Commune et la SAS Oil France.
- 15-225 : Accord Cadre 15CO20 – Achat et maintenance de photocopieurs.
- 15-226 : Marché confiant à l'organisme MLC Formarisk une formation aux risques amiante sous-section 4 pour 10 agents : 5760 €.
- 15-227 : Contrat concernant la pose de filet de protection à la patinoire.
- 15-228 : Contrat de cession relatif au spectacle « Cabaret d'Amour » du 15/10/2015 pour 2500 €.
- 15-229 : Contrat de cession relatif au spectacle « Toi du monde » du 20/01/2016 pour 5370 €.
- 15-230 : Réalisation d'un emprunt de 600.000 € destiné au financement du programme d'investissement 2015 entre la Commune de Franconville et le Crédit Mutuel.
- 15-231 : Contrat de cession relatif au spectacle « Caroline Vigneaux quitte la robe » du 10/11/2015 pour 6857 €.
- 15-232 : Contrat de cession relatif au spectacle « Comment Moi je » pour plusieurs représentations en octobre 2015 à destination des élèves d'écoles élémentaires.
- 15-233 : Contrat de cession relatif au spectacle « E-Génération » pour plusieurs représentations en novembre 2015 à destination des élèves des classes de collèges et lycées.
- 15-234 : Contrat de cession relatif au spectacle « Songe d'une nuit d'été » pour plusieurs représentations en octobre 2015 – lancement de saison : 5380 €.
- 15-235 : Contrat de cession relatif au spectacle « Le concert sans retour » du 15/01/2016 à l'attention de l'Ecole de Musique.
- 15-236 : Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la 1^{ère} édition des Foulées Nocturnes du 3 octobre 2015.

- 15-237 : Contrat de prestation de service pour l'animation par un speaker-animateur des Foulées Nocturnes de Franconville du 3 octobre 2015 soit 490 €.
- 15-238 : Avenant n°2 au marché 14IN018 – Contrat de maintenance 150103 relatif à la maintenance annuelle complémentaire de l'interface CAF PRO.
- 15-239 : Annule et remplace la décision 15-221 : révision des tarifs municipaux.
- 15-240 : Marché subséquent 15CO042 relatif à l'achat et la maintenance de photocopieurs.
- 15-241 : Convention de mise à disposition de la Maison des Associations au Cabinet Nexity pour l'Assemblée Générale du 29/09/2015.
- 15-242 : Convention de mise à disposition de l'Espace St Exupéry/salle polyvalente au Cabinet Foncia Vaucelles pour l'Assemblée Générale de la Résidence « Cadet de Vaux » le 03/11/2015 soit 391,30 €.
- 15-243 : Convention de mise à disposition de la piscine pour les installations sportives du SDIS.
- 15-244 : Convention E.M.P. les Sources pour le prêt de la salle Arc-en-ciel.
- 15-245 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du logement d'un agent.
- 15-246 : Avenant n°5 à la convention de fin de mise à disposition du logement d'un agent.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE DE LA LISTE « FAIRE FRONT POUR FRANCONVILLE »

M. MAYENOBE

François Hollande s'étant déclaré favorable à l'accueil de 24 000 immigrés pour satisfaire aux pressions des eurocrates de Bruxelles et d'Angela Merkel, des maires UMPS, complices pour imposer aux Français cette déferlante migratoire, s'empressent de proposer à ces clandestins des hébergements d'urgence. Dans un exercice de travestissement des mots, tous cherchent à tromper les Français en leur faisant croire que ces migrants seraient des « réfugiés temporaires » alors que chacun sait qu'ils resteront sur le territoire national au frais du contribuable local. Fidèles à leurs engagements, notamment en ce qui concerne les attributions de logements sociaux pour lesquelles les Franconvillois doivent rester prioritaires, les élus FN s'opposent à tout accueil d'immigrés supplémentaires dans notre ville et exigent la reconduction de tous les clandestins dans leurs pays.

Monsieur le Maire, pouvez-vous faire part au conseil municipal de votre position concernant la politique d'accueil des immigrés dans les communes, voulue par le Gouvernement, et, singulièrement, si vous comptez l'appliquer à Franconville ?

M. DELATTRE

Je pense que le droit d'asile est une valeur fondamentale, au fil des siècles. Et qu'il doit s'appliquer pour des personnes qui en ont vraiment besoin, celles qui sont poursuivies pour leurs convictions politiques ou religieuses. A bien des égards, notre Histoire nous a montré que c'était quelque chose d'essentiel. On ne peut pas dire qu'il ne se justifie pas pour les Syriens, coincés entre DAESH et le dictateur Bachar El-ASSAD !

Sur cette valeur, je suis pour le droit d'asile. Un droit qui a souvent été dévoyé : sur 60 000 demandes d'asile politique, 40 000 ne sont pas justifiées. Les demandeurs refoulés restent parfois sur le territoire, ce qui a créé un doute dans l'esprit de nos concitoyens.

On peut quand même difficilement contester que ces Syriens, dont les maisons ont été détruites, qui ont tout perdu, n'entrent pas dans le cadre du droit d'asile.

Le Val-d'Oise en a accueilli 200 et le Préfet fait le tour des communes afin de recenser les possibilités de logements. Je suis sensible au fait que l'on soit consulté et que l'on ne nous impose pas le logement de ces réfugiés. Donc, afin d'éviter que les demandeurs de logements sociaux se sentent lésés, nous ferons l'effort sur les logements communaux. J'ai d'ailleurs incité les autres communes à en faire de même.

Ainsi, à Franconville, ce sont 6 logements qui sont proposés, ce sera notre contribution à la lutte contre un fléau qui ne peut nous laisser insensible.

La photo du petit enfant sur la plage ne peut donner lieu à des propos insensés, il ressemble tant à un de nos enfants ou petits-enfants...

C'est un effort raisonnable, à hauteur de nos moyens, en dehors des logements sociaux.

Bien sûr, si nous débusquions des personnes qui ne pourraient prétendre à ce statut de réfugiés – il n’y en a que deux avérés sur le département jusque maintenant – nous ne manquerons pas de le signaler.

Je suis un Européen convaincu, mais pour Schengen, il y a quand même un souci. Il faudrait que nous ayons une politique cohérente dans bien des domaines.

Il faut savoir qu’il y a encore quatre millions de personnes aux frontières, dans des camps au Liban... Nous avons mis la tête dans le sable lorsque les premiers migrants sont arrivés en Grèce, en Italie, nous avons espéré qu’ils y resteraient... Il faut aussi dire que ce sont ceux qui disposent d’un niveau de vie le plus élevé qui vont le plus loin en Europe. Les plus malheureux sont entassés dans des camps, dans des conditions lamentables.

QUESTION DIVERSE DE LA LISTE « VIVRE A FRANCONVILLE »

M. RAISSEQUIER

Nous avons posé une question (*) sur le sujet, et qui figurera sur le compte rendu du Conseil municipal.

Nous sommes très satisfaits de la réponse de la Mairie et vos paroles sont pleines de sens. Si l’on veut trouver des solutions intelligentes, on le peut, sans opposer les droits des personnes qui ont fait une demande de logement social aux droits des personnes qui sont en urgence humanitaire. Il ne faut pas faire peur à nos concitoyens. Et comme le dit le 1^{er} Ministre : *On ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais chacun doit en prendre sa part.* On oublie souvent la fin de la phrase. Alors, vouloir nous faire croire que l’on va être submergé par des milliers de centaines de réfugiés, dans les semaines et les mois à venir, est un vaste mensonge. L’immense majorité se trouve en effet à la frontière, bien loin, et attend l’aide européenne pour survivre.

Je trouve ignoble d’opposer ceux qui sont dans l’urgence sociale à ceux qui sont dans l’urgence humanitaire et je trouve, M. Mayenobe, que votre façon de poser votre question est inacceptable et qu’elle ne fait pas honneur aux Franconvillois. Nous représentons nos habitants, et ils ont été sensibles à la photo de ce petit garçon. Ils nous ont élus pour que nous ayons des positions courageuses face à la démagogie facile. Il est en effet plus difficile dans notre région de répondre à ces questions car les demandes de logements sont nombreuses pour peu d’offres. Il est cependant possible de répondre par la mise à disposition de locaux inoccupés comme des casernes ou des hôpitaux. Dans certaines régions, les logements sociaux inoccupés représentent 22 % à Vichy, 15 à 20 % à Riom ou à Yssouire, dans le Puy de Dôme ! Dans ces régions, la demande d’un logement social est satisfaite en 15 jours ! Il faut donc diriger les réfugiés vers des lieux où des logements peuvent être attribués sans léser d’autres demandeurs.

Ce ne sont donc pas des milliers qui vont « débarquer » à Franconville, ce sont au mieux 6 familles ! Des personnes que nous allons accueillir dans nos écoles, notre tissu associatif, dans nos administrations. La commune pourra demander des aides et votre Parlementaire à l’Assemblée nationale pourra être sollicité.

Nous avons une vraie satisfaction face à votre réponse.

(Question de la Liste « Vivre à Franconville » : Comme tout un chacun, de nombreux franconvillois ont été touchés par la photo de ce petit garçon sur une plage turque, Aylan Kurdi.*

Cette tragique réalité qui a fait taire le monde et a marqué la prise de conscience du drame qui se joue de l’autre côté de la Méditerranée depuis plusieurs mois, conduisant des hommes, des femmes et leurs familles à fuir la guerre et les massacres, prenant tous les risques pour traverser la Méditerranée et venir sur le continent européen où ils espèrent trouver refuge.

Cette situation appelle une volonté humaine et politique à tous les niveaux, de l’Union Européenne et du sommet de l’Etat à l’échelon communal, avec comme fil conducteur l’action du monde associatif et la mobilisation de concitoyens.

Nous sommes favorables à ce que notre commune s’inscrive dans le dispositif des villes solidaires, en agissant dans le cadre défini par l’Etat et présenté aux maires de France, le 12 septembre dernier à la Mutualité.

D’une part, la politique de l’asile est une compétence de l’Etat, auquel revient la prise en charge des demandeurs d’asile. D’autre part, les municipalités qui manifestent leur volonté de contribuer à l’accueil peuvent trouver leur place à différentes étapes des dispositifs mis en place par l’Etat : en mettant à disposition des bâtiments pour créer des lieux d’hébergement de demandeurs d’asile,

pendant l'instruction de leur demande ; en mettant à disposition des logements pérennes pour les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier ; et en apportant une aide financière et matérielle à ceux qui œuvrent, associations ou particuliers, pour l'accueil.

Enfin, un accompagnement financier des collectivités est prévu, dans le strict respect de la répartition des compétences et des missions entre les services de l'Etat et ceux des collectivités locales, avec notamment un soutien exceptionnel et forfaitaire à la mobilisation des communes qui créeront sur leur territoire des places d'hébergement supplémentaires d'ici 2017, pour un montant de 1000 € par place d'hébergement, afin de soutenir l'action des communes dans leur action sociale et matérielle de proximité au profit des personnes hébergées, dans un contexte d'urgence humanitaire.

La question posée n'est donc pas celle de savoir si nous devons accueillir 500 000, 800 000 ou un million de réfugiés, mais de savoir si notre commune, en fonction de la décision de votre majorité, participera activement à l'accueil de quelques familles.

Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire quelle sera l'action de la municipalité ? Envisagez-vous, comme c'est notre vœu, d'accueillir une ou plusieurs familles dans le cadre du dispositif mis en place par l'État ?

Soyez certain, Monsieur le Maire, de la disponibilité des élus du groupe « Vivre à Franconville » pour soutenir l'action de la municipalité dans le cadre de cet accueil.)

QUESTION DIVERSE DE LA LISTE « FAIRE FRONT POUR FRANCONVILLE »

M. MAYENOBE

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner des informations sur l'intention qu'aurait la Direction départementale des Finances publiques de fermer en 2016 le service public de proximité que constitue la Trésorerie de Franconville ?

M. DELATTRE

Je constate malheureusement cette situation et la déplore car cela se fait au détriment des Franconvillois. Ce nous pose beaucoup de problèmes, tant au niveau de nos habitants que pour notre administration.

Je constate aussi que les services publics de proximité ferment les uns après les autres, bien que j'aie tenté de trouver des solutions, pour celui du Trésor Public entre autres. J'ai mis 10 ans pour que les Impôts s'installent à Franconville et cela a duré une quinzaine d'années.

Je suis donc au regret de vous confirmer ce départ ; nous en avons vécu d'autres au motif du regroupement des services, notamment sur la commune d'Ermont, comme cela a été aussi le cas avec la Police nationale et le Commissariat de Franconville.

Sur cette note d'espoir (!), je déclare la séance close.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Franconville, le 30 octobre 2015

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE